

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Date de convocation

24 mars 2023

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent
BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS,
Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur
Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER,

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Marie PERRON

OBJET : Reprise et affectation des résultats 2022 – Budget Crèche (M14)

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et
suivants fixant les règles de l'affectation des résultats ;

Considérant que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte
Administratif et que les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote
du Compte Administratif ;

Considérant que le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur – compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068).

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le résultat de clôture du budget Crèche pour l'année 2022 se porte à - 33 379,96 € et comporte :

- un résultat d'investissement de 0,00 €,
- un déficit de fonctionnement de - 33 379,96 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

REPREND le déficit de - 33 379,96 €, à la section de fonctionnement au compte 002 (dépenses) du budget 2023 ;

INSCRIT l'ensemble de ces montants au Budget Primitif 2023.

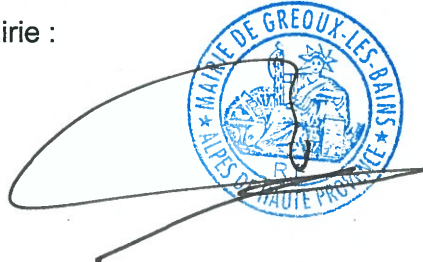
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 30 mars 2023

Signé,
Le **30 MARS 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **04 AVR. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN



Anne-Marie PERRON